



MAYA
CAMPUS 

Métiers du textile, du design et de la mode

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

maya-campus.fr

Le contrat d'apprentissage



Les engagements de l'étudiant salarié :

- Exécuter les missions et les différentes tâches qui lui sont confiées,
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise,
- Suivre la formation au CFA et passer les différentes épreuves des examens.



Les engagements de l'entreprise :

- Désigner un maître d'apprentissage qui suivra le jeune dans l'évolution de ses compétences,
- Respecter la législation du travail,
- Prévenir le CFA de tout problème éventuel.

? Quels avantages pour l'employeur ?

La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des exonérations de charges sociales.

Maya Campus vous accompagne pour la formation de votre maître d'apprentissage. Nous contacter pour une étude personnalisée.

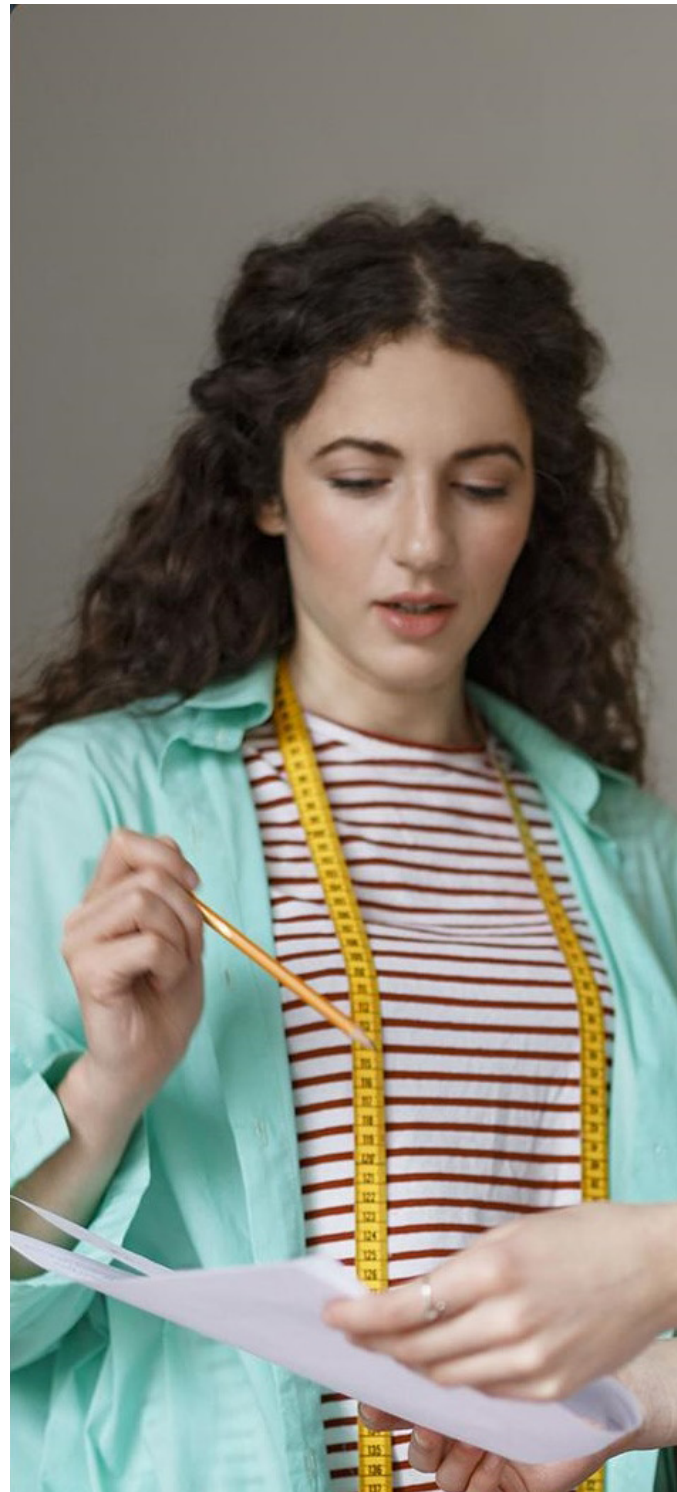
Recruter un alternant présente de nombreux avantages pour une entreprise :

- ↳ Former un futur salarié grâce à la transmission des savoir-faire de l'entreprise.
- ↳ Intégrer un jeune salarié à la vie professionnelle et à la culture de l'entreprise.
- ↳ Se prémunir des difficultés de recrutement.

C'est recruter un profil adapté aux besoins de son entreprise.

De plus, des avantages financiers sont proposés à l'employeur qui recrute en alternance.

🔗 Pour plus d'informations <https://travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-dapprentissage>



? Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier.

Il est signé entre l'Entreprise et un jeune de moins de 30 ans pour une durée de 1 ou 2 ans.

C'est un Contrat de Travail à Durée Déterminée qui peut être rompu à l'initiative de chacune des parties durant la période d'essai.

La période d'essai est de 45 jours non consécutifs en entreprise.

Le jeune est déjà opérationnel sur les bases de son métier et se spécialise sur les opérations techniques et l'autonomie

Sa formation en entreprise et en CFA est sanctionnée par le Brevet de Technicien Supérieur ou par la Licence Professionnelle ou le Titre professionnel

Ses années d'apprentissage sont valorisées comme une vraie expérience professionnelle.

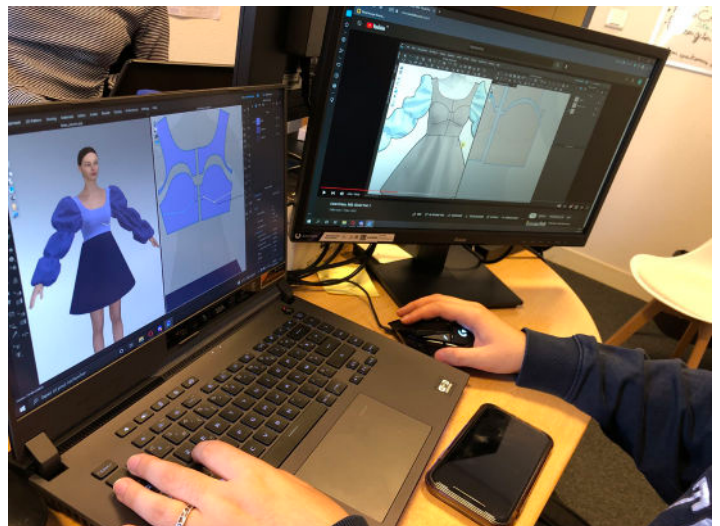


Quelle rémunération ?

Age	1ère année		2ème année		3ème année	
	Règle générale	Branche Textile	Règle générale	Branche Textile	Règle générale	Branche Textile
Moins de 18 ans	27%*	30%*	39%*	40%*	55%*	55%*
De 18 à 20 ans	43%*	45%*	51%*	55%*	67%*	70%*
De 21 ans à 25 ans	53%*	55%*	61%*	65%*	78%*	80%*
De 26 ans et +	100% du SMIC (1), quelque soit l'année d'apprentissage					

(*) % du SMIC (1 823,03 € brut) - 151,67 heures par mois - au 1^{er} janvier 2026)

(1) Application du salaire minimum conventionnel (SMC) dans la branche professionnelle correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.



Quels avantages pour le jeune ?

Tous nos centres d'apprentissage sont équipés de plateformes techniques et technologiques actuelles et en adéquation avec le monde professionnel.

Notre équipe pédagogique est spécialisée dans l'accompagnement de jeunes qui désirent vivre leurs études autrement.

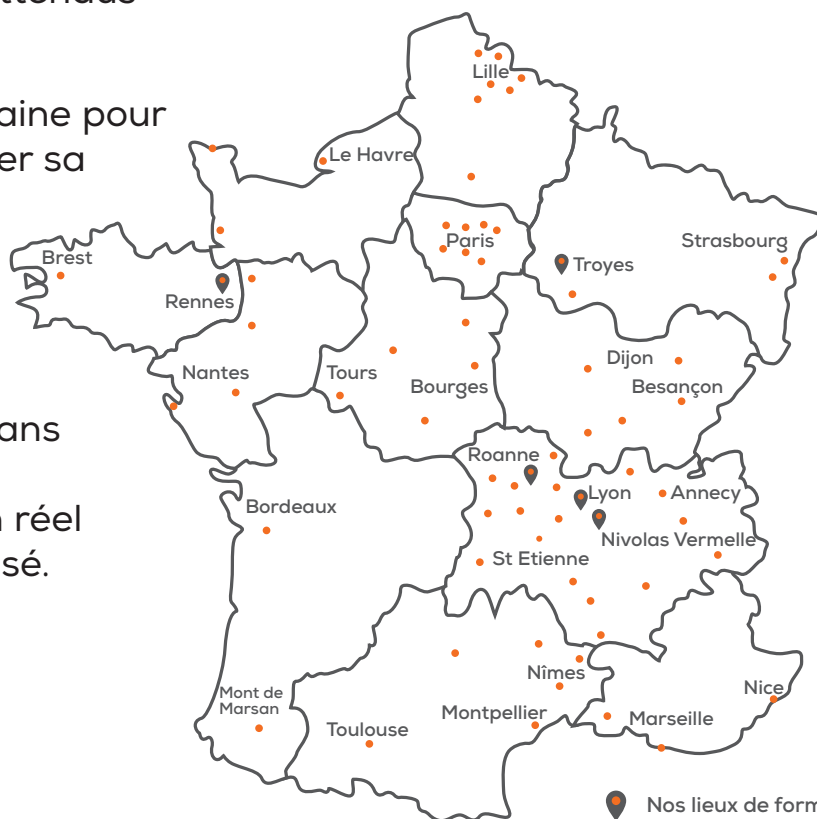
Nos enseignants techniques sont aussi formateurs en entreprise afin de toujours être à la page des attendus des professionnels.

Nos classes sont à taille humaine pour permettre à chacun de trouver sa place et d'être accompagné.

Le CFA MAYA Campus aide particulièrement les jeunes dans la recherche d'un emploi en apprentissage, et apporte un réel accompagnement personnalisé.



*30 ans d'expérience
au service de la filière
Textile Habillement et
Distribution*



Nos lieux de formations



Entreprises de nos étudiants
en apprentissage

Rejoignez nous pour vivre vos études autrement et devenir l'acteur de votre vie professionnelle.



Contact



Tél : 04 77 23 63 98 - campusroanne@maya-campus.fr
Technopôle Diderot - 1, rue Charbillot - 42335 ROANNE cedex - www.maya-campus.fr

